

Arrêté du 7 décembre 2021
portant désignation d'un membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions
de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : INTA2136565A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le courrier du syndicat Alliance Police Nationale (liste commune Alliance Police nationale, Synergie Officiers, SICP et SAPACMI) du 29 octobre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Olivier HOURCAU est nommé en qualité de représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, au titre d'Alliance Police Nationale (liste commune Alliance Police nationale, Synergie Officiers, SICP et SAPACMI), en tant que membre titulaire, en remplacement de M. David-Olivier REVERDY.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :

Le préfet, secrétaire général,

J.-B. Albertini